



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-63

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

15 – Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'EZANVILLE (Opération n° 513)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 juin 2023, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à l'Espace Culturel La Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 juin 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Éric PERRE (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Claude TIBI (Gonesse)

CARPF : Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ASSAINISSEMENT

15 – Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 03 novembre 2021, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise TERIDEAL SEGEX relatif aux travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE.

Dans le cadre du marché public, des modifications ont été apportées en cours de marché :

- Évolution des quantités du marché et retrait de prestations ;
- Réalisation de prestations complémentaires ;
- Mise à jour des délais d'exécution.

Pour des raisons de contraintes d'entretien et à la demande de la Mairie d'ÉZANVILLE, les aménagements suivants n'ont pas été réalisés :

- Fourniture et mise en œuvre de stabilisé renforcé (incluant structure voirie lourde) ;
- Fourniture et mise en œuvre de mélange terre pierres (incluant structure voirie lourde).

De plus, pour ajuster le marché aux prestations réelles exécutées, certaines quantités du marché ont évolué à la hausse ou à la baisse. Ces évolutions de quantités, ainsi que le retrait de certaines prestations représentent une moins-value totale de 35 037,76 € HT sur le marché initial.

D'autre part, des prestations complémentaires ont fait l'objet de prix nouveaux qui représentent une plus-value de 93 061,60 € HT sur le marché initial.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- Mise en œuvre de fondations profondes au droit des deux passerelles et note de calcul complémentaire pour le dimensionnement des passerelles ;
- Habillage des têtes de buse en parement pierres ;
- Achat de portails ;
- Fourniture et pose de grille anti-intrusion.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des prestations : 1 651 160,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : 58 023,85 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : + 3,51 %
- Nouveau montant HT du marché : 1 709 183,85 €

Enfin, l'avenant met à jour le délai d'exécution des travaux avec une fin prévue au 09 juin 2023.

Les crédits sont inscrits au budget principal assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article R. 2194-8 (modification de faible montant) du Code de la commande publique.

L'avenant n'ayant pas entraîné une augmentation supérieure à 5 %, il n'a pas été soumis pour avis de la Commission d'Appel d'Offres.

ASSAINISSEMENT

15 – Signature de l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-2 et à l'article L. 2194-1-3,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 3,51 % et une mise à jour des délais d'exécution,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 juin 2023,

Maurice MAQUIN,

Secrétaire de séance.

Benoit JMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : - 4 JUIL. 2023

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : - 4 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

